

Conseils des quartiers La Chasse, La Folie-Château 20 novembre 2023 Compte rendu

Les conseils des deux quartiers ont été regroupés pour cette séance

Ordre du jour

- Le tri et la collecte des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- L'agenda 2030 et la phase de concertation
- Suivi des points évoqués lors des précédents conseils
- Rendez-vous à venir
- Libre parole

Le support joint en annexe expose le détail des dossiers présentés oralement.

Le tri et la collecte des biodéchets

M. Brasseur indique que la loi AGEC impose aux communes de proposer des solutions de gestion des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Il précise ce que sont ces biodéchets.

Il informe que le syndicat Tri-Action, qui gère la collecte et le traitement des déchets sur la commune, a réalisé des études et travaillé sur diverses options qui seront présentées le 29 novembre prochain aux instances décisionnaires, à savoir les représentants des communes adhérentes. A ce jour, aucune décision n'a été prise.

Les PAV (Points d'Apport Volontaire) suscitent souvent des inquiétudes : des contenants non adaptés, des erreurs de tri seraient susceptibles de générer des problèmes de salubrité (rats, odeurs...). Il est confirmé que ce type de solution nécessite un entretien régulier des équipements, un travail d'information et de sensibilisation des habitants et donc un accompagnement fort de la part de Tri-Action : ce dernier s'engage à le fournir.

Le coût du traitement des déchets est évoqué. M. Brasseur souligne que l'option d'une collecte des biodéchets en porte à porte est coûteuse et nécessiterait certainement une hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Il est fait remarquer que la baisse des volumes des déchets incinérés devrait entraîner une baisse des coûts. Il est précisé que cette baisse est rattrapée par la hausse des volumes recyclés dont le traitement est plus coûteux.

Il est demandé si les conteneurs de déchets verts seront suffisants pour absorber le volume qui était évacué avec les sacs ? L'expérience montre que le volume réel des déchets verts se réduit très rapidement dans le temps. Il est également possible d'utiliser le broyage : il existe des broyeurs individuels ayant de bons rendements. La Ville travaille sur une offre aux habitants qui leur permettrait d'apporter leurs déchets verts et de repartir avec du broyat. (initiative déjà expérimentée dans le passé sur les terrains Pontalis)

Il est remarqué qu'en raison des dérèglements climatiques, le calendrier de collecte est moins bien adapté aux cycles naturels : pour exemple, la chute des feuilles qui se prolonge au-delà de la fin de la collecte. Il est répondu que ce calendrier a déjà été modifié pour s'adapter, mais un ramassage rallongé voire permanent entraînerait un renchérissement des coûts, et donc des taxes, important.

Il est précisé que l'utilisation d'un composteur n'a pas de caractère obligatoire : elle dépend de la configuration de chaque propriété.

Agenda 2030

M. Seigné rappelle la démarche engagée et l'objectif de finaliser le programme d'actions en décembre ou janvier au plus tard. Il signale la mise en ligne d'un webinaire de présentation et un appel à idées sur la plateforme participative qui se poursuit jusqu'à la conception finale des documents qui seront approuvés par le conseil municipal.

Il est demandé de quelle manière l'Agenda 2030 sera présenté aux habitants ? Une fois l'agenda adopté par le conseil municipal, un document de communication sera élaboré et largement diffusé pour détailler les grands axes de ce programme et les actions qui seront mises en œuvre.

Comment en seront assurés la programmation et le suivi ? Sur le plan opérationnel, chaque projet fera l'objet d'une fiche-action qui en précisera progressivement les indicateurs de suivi ainsi que le calendrier, le cadre budgétaire et les critères d'évaluation. L'agenda 2030 sera un document vivant au-delà de son adoption en conseil municipal.

M. Seigné présente la consultation publique concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) lancée à la demande des services préfectoraux et mise en place avec l'appui de la CA Val Parisis.

Des remarques sont faites notamment sur la carte pour la biomasse qui propose une zone indifférenciée : or ce type de production semble incompatible avec un tissu résidentiel dense comme à Beauchamp. Il est répondu que ce découpage est avant tout virtuel et destiné à répondre au souhait des services préfectoraux d'effectuer un inventaire local des opportunités en matière d'énergies renouvelables. Dans les faits, la production biomasse concerne des unités de production importantes que les disponibilités foncières de la commune rendent inenvisageables.

Suivi des points soulevés

M. Seigné rend compte des actions entreprises par la mairie pour répondre aux demandes et remarques des habitants lors des précédents conseils de quartier. (Voir le détail dans le support de présentation joint)

Les difficultés liées au raccordement à la fibre optique sont confirmées par de nombreux habitants présents. Il est souligné que le problème du mauvais état des armoires fibres et de débranchements sauvages de la part de sous-traitants indécents est un problème qui touche toutes les communes. Même si la mairie n'a pas de levier d'action direct en ce domaine, elle s'efforce d'appuyer les demandes et réclamations des usagers auprès des opérateurs. Un formulaire de signalement est ainsi disponible sur le site de la Ville.

M. Seigné indique qu'un courrier a été adressé à XP-Fibre, opérateur d'infrastructure sur la commune, pour qu'il explique et intervienne sur les désordres signalés.

Libre expression

- L'avenue de l'Égalité est en mauvais état, il est demandé quand elle sera réhabilitée alors même que des travaux sont prévus dans la résidence CADA-ADOMA ?
 - o Il est confirmé qu'il ne peut être envisagé de réaliser des travaux de fond qui risqueraient d'être rapidement dégradés en raison des chantiers prévus : outre le CADA, il est rappelé qu'une nouvelle école sera également construite au niveau de l'Accueil de loisirs.
 - o La possibilité d'intervenir sur des tronçons non impactés va cependant être étudiée.

- Les riverains font part de leur satisfaction suite à la réhabilitation de l'allée des Saules.

- Les ralentisseurs installés avenue Sommer sont source de gêne pour les habitants proches : les bus notamment engendrent beaucoup de bruit et de vibrations. Il est constaté que ces ralentisseurs ont peu d'effet sur la vitesse de passage de la plupart des véhicules.
 - o Il est indiqué que le parcours de la ligne de bus sera bientôt modifié et que les bus n'emprunteront plus ce tronçon.
 - o Un échange est engagé au sujet des possibilités de réduire les vitesses de circulation dans la ville (voir point suivant).

- M. Cantomerle, habitant référent de La Folie-Château, fait part des vitesses jugées excessives des véhicules dans l'avenue Molière. Afin de réduire ces vitesses, il propose d'instaurer un stationnement alterné fixe et a adressé à Mme le Maire une pétition des riverains en ce sens. M. Humbert a été informé de cette démarche. M. Cantomerle souhaiterait connaître la solution proposée, les étapes et échéances de ce projet.
 - o Les élus attirent l'attention que de tels aménagements nécessitent une étude préalable et de prendre le temps de la réflexion et de la concertation. Il sera proposé aux élus concernés d'installer un radar pédagogique afin d'avoir des données factuelles sur les vitesses de passage, et d'envoyer la Police municipale sur le secteur pour observation.
 - o Les élus rappellent que ce type de modification nécessite la prise en compte de nombreux paramètres techniques et sécuritaires qui ne sont pas sans incidence pour les riverains : ainsi, une modification du système de stationnement aboutit souvent à une réduction sensible des places disponibles. Ils mentionnent des expériences passées où des modifications ont été proposées suite aux sollicitations des riverains, et qui ont été finalement rejetées en raison de leurs conséquences concrètes sur les habitudes prises.

- Il est constaté que des riverains garent leur véhicule dans la rue alors qu'ils pourraient les garer dans leur propriété. Il faudrait les obliger à le faire.
 - o Il n'existe aucune réglementation qui peut empêcher un habitant de se garer dans la rue : par définition, la voie publique est à l'usage de tout un chacun.

- Des précisions sont demandées sur l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, jugée gênante par les personnes devant circuler dans la ville sur ces créneaux.
 - o Il est rappelé que cette extinction de 1h15 et 4h45 a pour origine la flambée des tarifs de l'énergie mais aussi l'ambition environnementale de Val Parisis d'agir contre la pollution lumineuse.
 - o La CA Val Parisis (qui est en charge de l'éclairage) a parallèlement accéléré son programme de déploiement du led et la modernisation de ses boîtiers de raccordement. Une fois achevé, ce déploiement permettra de proposer une gestion différenciée du réseau, avec, selon la nécessité, un éclairage nocturne continu mais diminué en intensité.

- La Police municipale est présente pour sécuriser les abords des écoles lors des entrées-sorties. Mais elle se montre rigoureuse et par exemple ne tient pas compte des difficultés des parents qui ont des enfants scolarisés dans des écoles différentes. Ne pourrait-elle pas faire preuve de tolérance ?
 - o Le rôle de la Police municipale est d'assurer la sécurité de tous, et tout particulièrement celle des enfants, en relevant les infractions susceptibles de les mettre en danger. Par principe, elle ne peut agir de manière dérogatoire selon qu'il y aurait de « bonnes » ou de « mauvaises raisons » aux entorses constatées.
 - o Concernant les difficultés des parents scolarisant leurs enfants dans plusieurs écoles, M. Planche indique que la possibilité d'aménager des horaires légèrement décalés entre les écoles a été débattue en conseils d'écoles. Les équipes pédagogiques et les parents d'élèves vont en débattre. Si une proposition est faite pour des horaires décalés, l'équipe municipale donnera son accord.

- Quelques remarques sont faites au sujet de la voirie :
 - o Un arbuste dans un bac à fleurs gêne la visibilité à la sortie de la Résidence Eugène Robin.
 - o Des véhicules empruntent régulièrement l'avenue Victor Basch à contresens vers l'avenue Curnonsky
 - Des aménagements sont à étudier pour dissuader l'emprunt délibéré de cette section à contresens.
 - o Le marquage d'un passage piéton aurait été omis à l'intersection de l'avenue Foch et du chemin de Saint-Prix.